



PREFECTURE DE LA MOSELLE

Direction Régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement  
LORRAINE

Service Ressources et milieux naturels

Affaire suivie par Bruno POTIN  
Tél : 03 87 39 99 92  
Mél : bruno.potin@developpement-durable.gouv.fr

**ARRETE**

en date du 24 JUIN 2010

portant approbation du document d'objectifs du  
site Natura 2000 FR4100172 « Mines du Warndt »

**LE PREFET DE LA REGION LORRAINE  
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE  
SECURITE EST  
PREFET DE LA MOSELLE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**Vu** la directive n° 92/43/CEE du conseil des Communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

**Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-2, R.414-8 à 12 ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 17 mars 2008 portant désignation du site Natura 2000 FR4100172 « Mines du Warndt » (zone spéciale de conservation) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2001-AGG/2-188 du 23 mai 2001 fixant la composition du comité de pilotage du site Natura 2000 FR4100172 « Mines du Warndt » ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DCTAJ-2010-60 du 22 avril 2010 portant délégation de signature en faveur de M. Jean-Francis Treffel, Secrétaire Général de la préfecture de la Moselle ;

**Vu** les travaux du comité de pilotage du site et notamment sa réunion du 6 mars 2002 portant avis favorable sur le document d'objectifs ;

**Sur** proposition du Secrétaire Général de la préfecture de la Moselle ;

**Arrête**

**Article 1 :**

Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR4100172 « Mines du Warndt » annexé au présent arrêté est approuvé.

**Article 2 :**

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Moselle et transmis aux maires des communes membres du comité de pilotage susvisé.

Le document d'objectifs du site Natura 2000 FR4100172 « Mines du Warndt » est tenu à la disposition du public à la DREAL Lorraine et dans les mairies des communes précitées.

**Article 3 :**

Le Secrétaire Général de la préfecture de la Moselle, la Sous-Préfète de Forbach, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Lorraine, le Directeur départemental des territoires de Moselle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'exécuter le présent arrêté.

Le Préfet,  
Pour le Préfet  
**Le Secrétaire Général**

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by several loops and a horizontal stroke.

Jean-Francis TREFFEL